

RÈGLEMENT NUMÉRO 194-87-2026
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011
PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE VC-532
À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE VC-534

- ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 194-2011 est entré en vigueur le 18 octobre 2011, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides ;
- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'agrandir la zone VC-532 à même une partie de la zone VC-534;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal est en faveur de cette modification;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1 :** Le plan de zonage inclus à l'annexe B du règlement de zonage numéro 194-2011 est modifié par l'agrandissement de la zone Vc-532 à même une partie de la zone Vc-534.
- Le plan montrant cette modification est joint au présent règlement et en constitue son annexe A.
- ARTICLE 2 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jean Simon Levert Maire	Caroline Fouquette Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
----------------------------	--

ANNEXE A - RÈGLEMENT NUMÉRO 194-87-2026

